

Appel à projets citoyens

Règlement

PREAMBULE

Après un premier appel à projets en 2020, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais poursuit sa démarche de soutien aux collectifs afin de favoriser et impulser des actions en faveur des mobilités actives.

A ce titre, dans le cadre du projet AVELO 2, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais lance un Appel à Projets, soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique, les Certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'ADEME.

ARTICLE I : PRINCIPE & OBJECTIFS

L'appel à projets est un outil participatif donnant l'opportunité aux citoyens de proposer des solutions pour une mobilité plus durable sur notre territoire.

Ainsi la Communauté de communes des Monts du Lyonnais souhaite soutenir des projets en faveur des mobilités actives permettant ainsi d'encourager des changements de comportement dans les pratiques des habitants.

ARTICLE II : CRITERES D'ELIGIBILITE - PARTICIPANTS

Cet appel à projets s'adresse à tous les habitants de la communauté de communes des Monts du Lyonnais regroupés en collectif : **associations, conseils municipaux des jeunes, collectifs de jeunes portés par une structure jeunesse, clubs des anciens, groupes de citoyens ou collectifs élus ou non élus, les écoles, mais aussi les communes pour porter un projet.**

Voir carte du territoire avec la liste des communes en annexe de ce règlement.

Ou rendez-vous sur ce lien pour vérifier que votre commune se situe dans les limites de ce territoire : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/nos-32-communes>.

- Les participants devront justifier de la domiciliation de leur structures/collectifs sur le territoire de la CCMDL.
- Les projets devront être en lien avec la mobilité active (exemple : pédibus / vélobus, ateliers de réparations vélo, aménagements piétons / cycliste temporaires, campagne de communication et/ou sensibilisation, bourse aux vélos, ... etc.)
- Les projets devront être mis en place sur une ou plusieurs communes de la CCMDL.
- Les projets ne doivent pas être engagés au moment du dépôt du dossier.
- **Les porteurs de projets ayant déjà obtenu un financement dans le cadre de l'édition précédente de cet appel à projets sont autorisés à déposer une nouvelle candidature, mais celle-ci ne sera pas considérée comme prioritaire.**

ARTICLE III - AIDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais effectuera une sélection des projets.

Le ou les projets retenus bénéficieront d'une aide financière de 1000€ maximum par projet.

Une aide technique pourra être apportée par la CCMDL en fonction des projets présentés et suivant les besoins des collectifs.

ARTICLE IV : CALENDRIER

- Lancement et ouverture des dépôts des candidatures : **Mai 2023**
- Date limite de dépôt des dossiers : **31 juillet 2023**
- Réunion du comité de sélection : **Août 2023**
- Annonce des projets lauréats : **Septembre 2023**
- Soirée de lancement des projets : **Octobre 2023**
- Mise en œuvre et suivi des projets lauréats : entre **octobre 2023 et mai 2024**
- Rencontres d'échanges et de valorisation des projets : **Mai 2024**

ARTICLE V : RETRAIT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à récupérer :

- En téléchargement sur <https://www.parc-ecohabitat.com/>

OU

- En format papier :
 - A l'Agora - Le Pontet, 1 Chemin du Lavoir, 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset
 - Au Parc Eco Habitat : 293 Chaussée Beauvoir, 69590 Saint Symphorien-sur-Coise

ARTICLE VI : DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer **au plus tard le 31 juillet 2023** :

- par mail : mobilite@cc-mdl.fr avec pour objet « Appel à projets citoyens – candidature – *nom du collectif* »

OU

- par courrier : « Appel à projets citoyens » - Parc Eco Habitat – Service mobilité – 293 Chaussée Beauvoir, 69590 Saint Symphorien-sur-Coise.

Les dossiers devront comporter :

- Le formulaire de candidature dûment rempli
- Le présent règlement signé
- Un document justifiant de la domiciliation du collectif sur le territoire de la CCMDL

ARTICLE VII : RECEVABILITE ET SELECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés par un comité de sélection animé par les agents du service mobilité et composé de:

- Trois élus de la commission Transition écologique
- Un élu de la commission Solidarités actives
- Un élu de la commission Urbanisme-Habitat-Transport
- Un agent du service Transition écologique

- Un membre du Conseil de Développement des Monts du Lyonnais

Un projet sera considéré comme recevable uniquement s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

Critères administratifs :

- 1 seul projet par collectif doit être déposé
- Dossier complet (formulaire rempli, règlement signé et justificatif de domiciliation)
- Déposé au nom du collectif avec un référent majeur nommé
- Ne pas concerner des dépenses d'investissements (abris vélos, vélos, etc.) ou de personnel (salaires, charges, etc.)

Critères techniques :

- Doit porter sur la thématique des **mobilités actives** : vélo, marche à pied, trottinette etc.
- Projet facilement reproductible
- Projet réalisable à court terme (6 mois)

ARTICLE VIII : REALISATION DES PROJETS

Les projets retenus seront réalisés par les collectifs avec le soutien du service mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Ce dernier assurera le suivi des projets et accompagnera les citoyens dans leurs démarches si besoin.

Pour les dépenses :

- Toutes les dépenses devront être validées au préalable par le service Mobilité de la CCMDL.
- Tous les devis demandés seront mis au nom de la CCMDL.
- Chaque devis et facture devra porter la mention : **Programme AVELO 2 MAV : Monts à vélo**. Les dépenses pourront être prises en compte jusqu'au 31/05/2024.

Les projets feront, à la fin, l'objet d'une valorisation sous format de reportage photos et/ou vidéos par la CCMDL et la presse locale.

Un temps public d'échanges et de restitution sera également organisé à la fin des projets avec l'ensemble des lauréats.

Je soussigné(e)....., en qualité
de représentant(e) du collectif.....,
déclare avoir lu et compris le règlement de l'appel à projets citoyens.

A.....

Le.....

(Signature obligatoire)

Soutenu
par



Pour toutes demandes d'informations ou renseignements sur cet appel à projet, contactez le Service Mobilité de la CCMDL (Margaux Guinand) au 04.72.66.24.16 ou à l'adresse mail mobilite@cc-mdl.fr.

Soutenu
par

